

ANNEXE « B »

AVIS DANS LE JOURNAL DE MONTRÉAL

**AVIS DE RÈGLEMENT D'UNE ACTION COLLECTIVE
NOURREDDINE WALID c. COMPAGNIE NATIONALE ROYAL AIR MAROC
vol AT208 du 14 août 2014 Casablanca/Montréal**

1. Cet avis est destiné aux personnes qui sont membres du groupe de l'action collective que M. Nourreddine Walid a intentée contre la Compagnie nationale Royal Air Maroc dans le dossier de la Cour supérieure du district de Montréal portant le numéro **500-06-000795-167**:

- (A) Tous les résidents québécois passagers du vol de Royal Air Maroc AT 0208 qui devait effectuer la liaison entre Casablanca et Montréal et dont le départ de Casablanca (Aéroport Mohammed V) était prévu pour le 14 août 2014 avec pour destination Montréal-Canada (Aéroport Pierre Elliot Trudeau) et qui n'ont pas été transportés selon l'horaire indiqué au titre de transport qu'(il) ou (elle) détenait ou était en droit de détenir; *et*
- (B) Tous les passagers, non-résidents du Québec, du vol de Royal Air Maroc AT 0208 qui devait effectuer la liaison entre Casablanca et Montréal et dont le départ de Casablanca (Aéroport Mohammed V) était prévu pour le 14 août 2014 avec pour destination Montréal-Canada (Aéroport Pierre Elliot Trudeau) et qui n'ont pas été transportés selon l'horaire indiqué au titre de transport qu'(il) ou (elle) détenait ou était en droit de détenir, et dont le titre de transport a été acheté au Québec. »

2. BUT DE L'AVIS :

Le présent avis a pour but d'informer les membres du Groupe (« Vous ») que les parties ont convenu de régler cette action collective selon les modalités d'une Transaction, sans aucune admission de responsabilité. La Transaction est sujette à l'approbation du Tribunal qui tiendra une audience d'approbation le **(19 juin 2024, à 14h00, en salle 16.12, du Palais de Justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est à Montréal.** Si vous ne vous opposez pas au règlement de cette action collective, vous n'êtes pas tenu de vous présenter lors de l'audience. Vous pouvez expédier le Formulaire de réclamation dès maintenant.

Si vous désirez participer à l'audience via la plateforme Teams, nous vous prions d'utiliser le lien ci-dessous :

16.12	<p>Rejoindre la réunion Microsoft Teams</p> <p>+1 581-319-2194 Canada, Québec (Numéro payant)</p> <p>(833) 450-1741 Canada (Numéro gratuit)</p> <p>ID de conférence : 559 596 749#</p> <p>Numéros locaux Réinitialiser le code confidentiel En savoir plus sur Teams Options de réunion</p> <p>Rejoindre à l'aide d'un dispositif de vidéoconférence</p> <p>teams@teams.justice.gouv.qc.ca ID de la conférence VTC : 1158898292</p> <p>Autres instructions relatives à la numérotation VTC</p>
--------------	--

3. RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT :

Le règlement prévoit le paiement d'un montant de **HUIT CENTS DOLLARS CANADIENS (800,00 CAD)** à chacun des passagers qui transmet au plus tard 6 mois après le jugement d'approbation de la Transaction une réclamation admissible au Gestionnaire des réclamations.

Le détail des indemnités, les modalités et les conditions pour réclamer ainsi que le Formulaire de réclamation sont disponibles sur le site Internet et à l'adresse indiqués ci-dessous.

4. OPPOSITION AU RÈGLEMENT:

Si vous n'êtes pas d'accord avec ce règlement, vous pouvez vous y objecter en vous présentant à la Cour Supérieure lors de l'audience d'approbation auquel cas vous êtes invité à envoyer un avis d'opposition écrit au Gestionnaire au plus tard **le 18 juin 2024**. Un formulaire est prévu à cette fin.

5. AVIS SUBSÉQUENT :

Aucun autre avis ne sera publié si le Tribunal approuve la Transaction. Cela dit, vous pouvez faire votre réclamation dès maintenant.

6. POUR OBTENIR LES FORMULAIRES, CONSULTER LA TRANSACTION ET POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Cet avis n'est qu'un résumé. Un avis détaillé est disponible pour consultation. Consultez le site www.gauldavocats.com ou en utilisez un moteur de recherche avec les mots clés « registre des actions collectives » ou communiquez avec :

R. GAULD JOSEPH Avocat & Attorney

Avocat de la partie Demanderesse

1188 avenue Union, bureau 134

Montréal, Qc, H3B 0E5

Tél.: 514-748-5682

Télééc.: 514-667-6037

Site Web : www.gauldavocats.com

Courriel : gauld@gauldavocats.com

Le tribunal a approuvé la publication de cet avis. En cas de divergence entre cet avis et la Transaction, cette dernière prévaut.